



Devenez **INGENIEUR AGROPARISTECH** par **APPRENTISSAGE**

Avec un contrat d'une durée de 2 ans : 2021/2023

L'ingénieur AgroParisTech est expert en :

- ressources agricoles et forestières
- environnement
- transformation agro-industrielle
- biotechnologies
- distribution et les services accompagnant production et commercialisation

Il peut exercer dans de nombreux secteurs publics ou privés

Agro-alimentaire, Agronomie, Aménagement du territoire, Biologie, Chimie, Développement/Economie rurale, Développement durable, Eau, Economie-Entreprises, Environnement, Forêt/Bois, Milieux naturels/Ecosystèmes, Nutrition/Santé, Politiques publiques, Qualité/Sécurité, Sciences animales, Sciences végétales, Système d'information/Modélisation

AgroParisTech  C'est
Talents d'une planète soutenable

- **8 campus** en France dont 4 en Ile-de-France, 5 départements de formation et de recherche
- **24 unités mixtes de recherche**
- **1 ferme expérimentale** à Grignon
- **1 halle technologique** à Massy, des tiers-lieux ouverts dits *Inn Lab* dont le **Food Inn Lab** à Massy
- **1 Centre de Formation d'Apprentis**, le CFA SEV
- **Plus de 2000 étudiants**
- **230 enseignants-chercheurs**
- **375 doctorants**



>>> agroparistech.fr/cfa

CURSUS INGÉNIEUR

Vous réalisez votre 1^{ère} année du cycle d'ingénieur sous statut étudiant après avoir réussi le concours d'entrée. Vous souhaitez passer en apprentissage pour votre 2^{ème} et 3^{ème} année.

Vous développerez une **maîtrise scientifique et technique** ainsi qu'une ouverture d'esprit vous permettant d'appréhender l'ensemble des dimensions du **développement durable** en intégrant une équipe professionnelle.

Au terme de votre cursus, vous serez capable :

- D'analyser et modéliser, à différentes échelles des **systèmes complexes et incertains**
- D'imaginer, concevoir et mettre en œuvre des **solutions robustes, innovantes aux plans scientifique, technique, économique social, environnemental** et ce, dans des perspectives allant du court terme au long terme,
- De prendre en compte dans la conduite des projets que vous mènerez, la **responsabilité sociétale** dans un cadre mondialisé



Ingénieur AgroParisTech			
Objectifs généraux	Enseignements cursus apprentissage	Projets	Campus
1^{ère} année Ingénieur AgroParisTech statut étudiant			
Tronc commun permettant de <ul style="list-style-type: none"> • S'ouvrir sur les problématiques propres à l'ingénieur du vivant • En consolidant et maîtrisant les disciplines cœur de compétences des ingénieurs • En apprenant à mobiliser autour de problématiques clés • Et en apprenant à mieux se connaître et à évoluer en groupe 	Ouverture sur les problématiques de l'ingénieur du vivant Accueil et ouverture aux défis (3 semaines) 2 séquences à choix, l'une relative aux domaines (2 semaines) et l'autre d'ouverture libre (1 semaine) Accompagnement au projet professionnel et personnel Tronc commun des disciplines scientifiques et techniques Sciences du vivant et du milieu Sciences de la production et de la transformation Sciences économiques, sociales et de gestion Sciences de l'ingénieur et modélisation mathématique Tronc commun des autres disciplines Ethique, histoire et philosophie des sciences Communication 2 langues obligatoires Sport	Projet à l'initiative des étudiants (2 semaines) Module intégratif (3 semaines)	Grignon
2^e année Ingénieur AgroParisTech cursus apprentissage : Les élèves ingénieurs apprentis ou sous statut étudiant suivent pour partie les mêmes cours.			
Consolidation du socle commun de compétences de l'ingénieur AgroParisTech et d'approfondissement choisi par l'étudiant parmi : <ul style="list-style-type: none"> • Productions, filières, territoires pour le développement durable • Ingénierie des aliments, biomolécules et énergie • Gestion et ingénierie de l'environnement • Ingénierie et santé : homme, bioproducts, environnement 	Poursuite du tronc commun : <ul style="list-style-type: none"> • Sciences économiques, sociales et de gestion • Sciences de l'Ingénieur et modélisation mathématiques • Anglais + 2^e langue vivante • Sport • Sur 4 séquences, choix libres au sein d'une offre comportant approfondissement disciplinaire ou de domaine et ouverture culturelle 	2 semaines de séjour linguistique en pays anglophone Analyse de la mise en œuvre de la démarche de projets dans l'entreprise	Paris/ Massy/ Nancy selon le domaine choisi
3^e année Ingénieur AgroParisTech cursus apprentissage Les élèves ingénieurs apprentis ou sous statut étudiant suivent pour partie les mêmes cours			
Année de finalisation du projet professionnel et personnel : choix d'une dominante d'approfondissement ou d'un semestre d'étude dans une université étrangère partenaire. <ul style="list-style-type: none"> • Enseignements d'approfondissement • Anglais • 2^e langue vivante et sport facultatifs 		Paris/ Massy/ Nancy selon la dominante choisie ou Université étrangère	

LE TUTORAT ENSEIGNANT

Chaque apprenti est accompagné par un tuteur enseignant tout au long de la scolarité. Le tuteur est choisi parmi les enseignants-chercheurs d'AgroParisTech pour son expertise dans le domaine d'activité de l'apprenti et sa pédagogie. Le tuteur rencontre le maître d'apprentissage sur le lieu de travail à plusieurs reprises. Il évalue les rapports d'expérience en entreprise et s'assure que les exigences scientifiques sont à leur juste place. Il conseille l'apprenti lors de ses choix d'orientation, notamment s'il effectue un semestre d'étude à l'étranger, et préside son jury de soutenance de fin d'étude.

En plus du tutorat, les apprentis sont accompagnés vers la réussite par des enseignants motivés.

L'EXPERIENCE INTERNATIONALE Dans une économie mondialisée, acquérir une expérience internationale durant sa formation facilite l'insertion future. C'est aussi une formidable occasion de découvrir le monde et de mettre en œuvre sa capacité à travailler dans un contexte interculturel. Les apprentis ingénieurs ont l'obligation de cumuler 6 semaines d'expérience à l'étranger, nombre proratisé et ramené à **4 semaines pour les contrats de 2 ans**.

- Le CFA SEV organise et finance 2 semaines à l'international en 2^e année
- 2 semaines d'expérience à l'international sont à organiser par l'employeur sur le temps d'alternance en entreprise.

Le CFA SEV est à l'écoute des employeurs et des apprentis pour les aider à mettre en place des mobilités réalistes qui font sens au regard des missions confiées.

Les apprentis ont la possibilité d'effectuer le **1^{er} semestre de 3^e année** au sein de l'une des **130 universités partenaires**.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les nombreuses offres d'apprentissage des partenaires sont proposées aux apprentis. Depuis la 1^{ère} promotion en 1995, plus de 580 ingénieurs ont été diplômés par l'apprentissage.

Les apprentis peuvent choisir **un employeur partout en France**.

En février 2018, 4 mois après la soutenance du travail de fin d'étude 77% des apprentis sont en emploi dont 39.6% en CDI et 83.6% sous statut cadre. 13.6% des apprentis poursuivent en doctorat. Le salaire annuel médian déclaré est de 34000€.

VIE DE CAMPUS

Sur chaque campus AgroParisTech, des **résidences accueillent les apprentis**. Si l'entreprise est dans une autre région, les apprentis qui doivent louer un 2^e logement ont droit à une aide financière forfaitaire du CFA. A chaque alternance, les trajets école/entreprise sont pris en charge par AgroParisTech.

Les apprentis avec l'ensemble des élèves ingénieurs s'investissent ensemble dans la vie associative.

L'APPRENTI

Le statut de l'apprenti devrait évoluer au gré des réformes prévues. C'est un contrat régi par le Code du travail. L'apprenti est lié à une entreprise par un contrat d'apprentissage qui a une durée déterminée (24 mois pour les élèves ingénieur AgroParisTech qui choisissent ce cursus pour les années 2 et 3 du diplôme).

Pendant toute la durée du contrat (même durant les périodes en école, ou à l'étranger), la loi prévoit que l'apprenti perçoit une **rémunération** :

Ancienneté / Age	18-20 ans	21 ans et plus
2 ^{ème} année	51 % du SMIC = 792,84 €	61 % du SMIC = 948,30 €
3 ^{ème} année	67 % du SMIC = 1 041,57 €	78 % du SMIC = 1 212,60 €

La rémunération peut être supérieure au minimum obligatoire si des accords spécifiques s'appliquent ou si apprenti et employeur le souhaitent.

Le salaire de l'apprenti est totalement exonéré des charges sociales "salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi" donc le salaire net est égal au salaire brut. Le salaire de l'apprenti est également totalement exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC annuel. Cette disposition s'applique à l'apprenti ou au foyer fiscal auquel il est rattaché.

L'ENTREPRISE

Frais annuels de formation pour les entreprises

L'inscription des apprentis au CFA est gratuite.

L'entreprise finance la formation via son OPCO. Le montant annuel correspond au coût déterminé par France Compétences. A la rentrée 2021, il est de **12 344 €** par an pour la formation d'ingénieur d'AgroParisTech.

Une convention de formation est signée entre le CFA et l'entreprise pour toute la durée du contrat. L'entreprise dépose la convention de formation et le Cerfa contrat d'apprentissage auprès de son OPCO. La prise en charge du coût de la formation est assurée par l'OPCO de l'entreprise après avoir vérifié et enregistré les documents précités.

Si l'employeur est une structure du secteur public, les frais de formation seront à sa charge et payables à la fin de chaque année scolaire. Si la structure publique dépend du CNFPT, une prise en charge partielle des frais de formation peut être accordée. Le CFA éditte une facture qui permet à l'employeur de verser le montant correspondant au coût réel de la formation.

Avantages liés à l'apprentissage pour l'entreprise

- Une exonération totale ou partielle de charges salariales

Pendant toute la durée du contrat, l'employeur est exonéré des charges sociales, à l'exception de la cotisation patronale d'accidents du travail et maladie professionnelle. La CSG et la CRDS ne sont pas dues. L'exonération peut être totale selon la taille de l'entreprise.

Calendriers prévisionnels de l'alternance

CALENDRIER D'ALTERNANCE INGENIEUR AGROPARISTECH 2021 - 2023 Paris & Massy																																																																
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35											
2021-2022 2e année	du lundi 30 Août au vendredi 15 octobre										du 30 octobre au 12 novembre		du 15 novembre au 17 décembre				du 20 décembre au 2 janvier		du 3 janvier au 6 février			du 7 février au 6 mars		du 7 au 27 mars		du 28 mars au 2 juin					du 6 au 10 juin		du 13 juin au 28 août					séjour linguistique		29 août => 2 septembre																								
	Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août								
2022-2023 3e année	[Calendrier continu de la semaine 35 à la semaine 39]																																																															
	Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août					Septembre			

CALENDRIER D'ALTERNANCE INGENIEUR AGROPARISTECH 2021 - 2023 Nancy																																																																
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35											
2021-2022 2e année	du lundi 30 août au dimanche 5 décembre										29 nov au 3 déc du 6 au 19 décembre		du 20 décembre au 2 janvier		du 3 au 30 janvier			du 31 janvier au 5 mars		du 7 mars au 27 mars		du 28 mars au 2 juin					du 6 au 10 juin		du 13 juin au 28 août					séjour linguistique		29 août => 2 septembre																												
	Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août								
2022-2023 3e année	[Calendrier continu de la semaine 35 à la semaine 39]																																																															
	Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août					Septembre			

calendrier non définitif

Apprenti(e) en entreprise

Enseignements

Une équipe à votre disposition :

Sylvain BABY
 Directeur du CFA SEV
Sylvain.baby@agroparistech.fr
 06 78 74 00 98

Céline RAGOT
 Directrice Adjointe du CFA SEV
celine.ragot@agroparistech.fr
 06.72.67.06.62